



Número de Révision: 003.1

Date de sortie: 07/17/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE S-AD 50 (IN) Known as BONDERITE S-AD 50	Numéro IDH:	2040175
Type de produit/utilisation recommandée:	Traitement de surface		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: H314 - PROVOQUE DE GRAVES BRULURES DE LA PEAU ET DE GRAVES LESIONS DES YEUX.
H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSION CUTANEE	1
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P304+P340+P310 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Numéro IDH: 2040175

Nom du produit: BONDERITE S-AD 50 (IN) Known as BONDERITE S-AD 50

Stockage:
Élimination:

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
CP Formaldéhyde &, o-toluidine-HCl	68492-82-0	10 - 30
Propargyl alcohol	107-19-7	1 - 5
Méthanol	67-56-1	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si des buées ou vapeurs de ce produit sont inhalées, amener immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir une aide médicale si des symptômes se déclarent ou persistent.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. S'il y a contact avec la peau, la rincer avec de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Administrer un ou deux verre d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible

- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
- Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas. S'il s'évapore au point d'assèchement, le résidu solide présente un risque modéré d'incendie.
- Produit ou gaz issus de la combustion:** À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

- Mesures de protection de l'environnement:** Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition ou les produits inflammables qui pourraient venir en contact avec la matière déversée.
- Méthodes de nettoyage:** Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Bien aérer la zone.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Bien laver avant manipulation. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel. Ne pas mélanger avec les chlorates.
- Stockage:** Pour le stockage sûr, le stockage au niveau ou au-dessus 20 °F (-6.7 °C) Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Dégeler et bien mélanger si gelé.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Propargyl alcohol	1 ppm TWA (PEAU)	Rien	Rien	Rien

- Remarques sur la conception des installations techniques:** Assurer une ventilation locale et générale d'échappement afin d'éliminer et d'empêcher efficacement l'accumulation de vapeurs ou buées générées lors de la manutention de ce produit.
- Protection respiratoire:** Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.
- Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques; écran facial (s'il y a risque d'éclaboussures).
- Protection de la peau:** Gants étanches, résistants aux produits chimiques. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Acajou
Odeur:	Doux amine
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	2.25 - 2.65
Valeur pH:	< 2
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	Indéterminé
Point/domaine de fusion:	14 °F (-10°C)
Densité/Densité relative::	1.04 - 1.07 à 60 °F (15.56 °C)
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 100 °C (> 212°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Complet
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Indéterminé
Teneur VOC:	< 2 % (calculé)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit libère une fumée acre dense avec bioxyde de carbone, oxyde de carbone, traces d'oxydes d'azote et de soufre, et de l'eau. Les produits dangereux de la décomposition comprennent des composés de chlore.
Produits incompatibles:	Ne pas mélanger avec les chlorates.
Réactivité:	Peut réagir avec les bases puissantes ou les agents oxydants.
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Ce produit est irritant pour le système respiratoire. L'inhalation excessive de cette matière causera des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et un manque de coordination. Peut affecter les reins et le foie.
Contact avec la peau:	Corrosif pour la peau. Le contact avec la peau ou les muqueuses peut causer une irritation grave et des brûlures. Une composante de ce produit peut être nocive ou mortelle si absorbée par la peau.
Contact avec les yeux:	Ce produit cause une irritation grave des yeux et peut causer des dommages irréversibles dont des brûlures et la cécité.
Ingestion:	Ce produit peut être mortel s'il est ingéré. S'il est ingéré, ce produit peut causer des dommages corrosifs aux voies gastrointestinales. L'ingestion de ce produit peut avoir des effets sur le système nerveux central dont des maux de tête, de la somnolence, des étourdissements, une dysarthrie et une vision floue. L'ingestion de niveaux élevés peut causer des dommages aux reins. Ce produit peut causer une méthémoglobinémie caractérisée par une réduction de la capacité du transport d'oxygène dans le sang, avec des symptômes comme maux de tête, des étourdissements, des rougeurs faciales, de la fatigue, des nausées, des vomissements, de la somnolence, une stupeur, des tremblements, une activité cardiaque inégale, un coma et rarement la mort.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
CP Formaldéhyde &, o-toluidine-HCl	Rien
Propargyl alcohol	Oral LD50 (Rat) = 20 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 100 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 50 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 54 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 93 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 50 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 16 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 88 mg/kg
Méthanol	Oral LD50 (Rat) = 5,628 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 7,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 14.4 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = 15,800 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
CP Formaldéhyde &, o-toluidine-HCl			
Propargyl alcohol	Corrosif Irritant		Système nerveux central Reins Foie Métabolique
Méthanol	Irritant		Yeux Métabolique Système nerveux

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
CP Formaldéhyde &, o-toluidine-HCl	Non	Non	Non
Propargyl alcohol	Non	Non	Non
Méthanol	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (o-Toluidine hydrochloride copolymer)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3265
Groupe d'emballage: III

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (o-Toluidine hydrochloride copolymer)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3265
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (o-Toluidine hydrochloride copolymer)
Division: 8
Numéro d'identification: UN 3265
Groupe d'emballage: III

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3, 8, 9, 11

Préparé par: Affaires Réglementaires

Date de sortie: 07/17/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.